

DT DICT - Préparation à l'AIPR - Version Encadrant / Concepteur

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module s'adresse aux :

- salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux ;
- salariés de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux...

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash. (Technologie non maintenue par les navigateurs récents.)

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera, notamment, capable de :

- préparer et mettre en oeuvre les travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;
- prévenir les dommages aux réseaux.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 45 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

À partir du 1er janvier 2018, tous les acteurs intervenant à proximité des réseaux (maîtres d'ouvrage publics et privés, ainsi que leurs appuis en maîtrise d'oeuvre, et les entreprises de travaux) doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Cette autorisation est délivrée par l'employeur après un test sur les compétences acquises.

Ce module permet de préparer les encadrants et concepteurs au test de validation des compétences en vue d'obtenir l'AIPR.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

Chapitre 1 : Réglementation et acteurs

Chapitre 2 : Endommagement des réseaux

Chapitre 3 : Mesures de prévention

Chapitre 4 : Règles métier

Chapitre 5 : Cartographie

Chapitre 6 : Déroulement d'un chantier

Partie 2 : Évaluation

À l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.